

## Règlement du concours

### CONCOURS « Figurine POP ! Games Fallout »

**Date du concours : du 02/11/2018 au 10/11/2018 inclus.**

Vous participez au concours hébergé sur le compte Twitter @adametender

> <https://twitter.com/adametender/status/1058418610396389376>

> <https://twitter.com/adametender/status/1058418189099565057>

Le tirage au sort sera effectué parmi les participants sur ces deux publications et remplissant les conditions ci-après énoncées.

Le lot : 1 figurine Super Mutant Funko Pop ! Games Fallout n°51

Valeur unitaire : 10,15 € TTC (prix constaté)

Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Le concours prendra fin le 10 novembre 2018 à 23h59'59". Les bulletins reçus après cette date limite ne seront pas valides et ne seront pas comptabilisés dans le nombre total de participations. Les résultats seront rendus publics sur compte Twitter @adametender le 12 novembre 2018.

Les membres de la rédaction de Adam et Ender ainsi que leurs proches ne sont pas autorisés à participer à ce concours. Aucun lot ne pourra leur être attribué en cas de participation.

Le gagnant sera tiré au sort parmi les personnes ayant rempli toutes les conditions de participation. Ce concours est réservé aux personnes résidentes en France métropolitaine. Les participations des personnes non résidentes en France seront comptées comme nul et aucun lot ne pourra être attribué au tiré au sort. Le gagnant peut être contacté par les administrateurs de Adam et Ender et ne doivent pas changer ses coordonnées pour un autre pays, sous peine de voir son lot attribué à un(e) autre participant(e).

Adam et Ender s'engage à ne pas utiliser les informations vous concernant dans ce concours ni les transmettre à d'autres personnes ou sociétés. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu du site Adam-et-ender.com ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

L'envoi du lot au gagnant est assuré par Adam et Ender à l'adresse indiquée uniquement en France métropolitaine. Adam et Ender ne peut être tenu responsable en cas de perte, vol ou casse liés à l'envoi postal.

Ce jeu concours ne demande pas l'intervention d'une étude d'huissiers. Le règlement n'a pas besoin d'être déposé étant donné qu'il est intégralement consultable par les internautes sur le site.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art.34 de la loi 'informatique et Libertés'). Pour l'exercer, adressez-vous à [contact@adam-et-ender.com](mailto:contact@adam-et-ender.com).